

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REFERENCES

ARR-POP-2022-126

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : L'article L2122-18 alinéa 1

VU : Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la municipalité

DIRECTION POPULATION

hôtel de ville
place lazare goujon
métro gratte-ciel
69601 villeurbanne cedex
téléphone 04 78 03 67 67
télécopie 04 78 03 67 00

CONSIDERANT : qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du samedi 15 octobre 2022.

ARRETE

ARTICLE 1

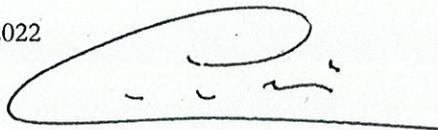
Monsieur Mahrez Benhadj, conseiller municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du samedi 15 octobre 2022.

ARTICLE 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication électronique sur le site internet de la Ville et d'une transmission au Préfet (pour les actes soumis à transmission obligatoire au Préfet).

adresse postale
hôtel de ville
bp 65051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service
concerné

Villeurbanne, le 21 septembre 2022



Cédric Van Styvendael
maire de Villeurbanne